

## ORGANISER UNE JOURNEE ICD « ELITE »

### • Avant la journée :

- \* L'organisateur :
  - envoie, 21 jours avant les rencontres, au secrétariat « vie sportive » du Comité de l'Isère de Badminton : [competitions@badminton-isere.org](mailto:competitions@badminton-isere.org)
    - le plan du gymnase et les informations permettant d'accéder à la salle de la compétition,
    - la tenue d'une buvette ou non.
  - télécharge EasyBadNetTeam depuis <http://www.badnet.org/>, l'installe et vérifie le bon fonctionnement au plus tard une semaine avant la journée.
- \* Le secrétariat « vie sportive » du Comité de l'Isère de Badminton convoque le juge-arbitre et les équipes, 15 jours avant la journée.

### • La veille de la compétition (organisateur et JA)

- \* L'organisateur et le juge-arbitre :
  - extraient sur Poona la liste de joueurs des clubs présents : acteurs du sport/joueurs/export de listes. (Il est conseillé d'utiliser le format .csv pour Excel). Les données à exporter sont :
    - Sexe
    - Nom
    - Prénom
    - Type de licence
    - N° de licence
    - Surclassement
    - Catégorie d'âge (sélectionner mineur, cadet, junior, senior et vétérans)
    - Classement en simple, double et mixte
    - Muté
    - Sanctionné à la date d'export

### • Déroulement d'une journée type

- \* **8h30 : Heure d'arrivée de l'organisateur et du juge-arbitre**
  - installation des terrains et de la table de marque
- \* **9h : Heure de convocation des équipes.**
  - La table de marque et le juge-arbitre :
    - récupèrent la liste des joueurs présents de la part de chaque capitaine
    - la saisissent dans BadNet
- \* **9h10 :**
  - Le juge-arbitre
    - tient le briefing des capitaines
    - remet à chaque capitaine les feuilles de composition des équipes à remplir
- \* **Entre 9h15 et 9h30 :**
  - La table de marque et le juge-arbitre
    - vérifient la licence, le classement et surclassement d'éventuels joueurs supplémentaires ajoutés manuellement dans BadNet.
- \* **9h30 :**
  - Le juge-arbitre
    - reçoit de chaque capitaine la composition des équipes pour la première rencontre. Au cas où un joueur inscrit sur la liste de présence n'est pas présent dans le gymnase au moment de la remise de composition d'équipe, le juge-arbitre doit en informer le capitaine de l'équipe adverse et, si ce dernier le souhaite, lui laisser un bref délai pour revoir sa composition d'équipe.
    - vérifie que les joueurs déclarés sur la feuille de présence sont autorisés à jouer (licence, surclassement, suspension, nombre de mutés). Pour ce faire, le juge-arbitre utilisera la liste des joueurs importée via Poona. En cas de problème, le juge-arbitre doit alerter le capitaine concerné. Ce dernier prend seul la responsa-

bilité de faire jouer le joueur concerné. Si la non-qualification d'un joueur est avérée, la Commission « Vie Sportive » se réserve le droit de sanctionner l'équipe fautive selon le règlement des Interclubs Départementaux « Elite ».

- vérifie l'ordre des simples et des mixtes
  - vérifie qu'aucun joueur n'est déclaré pour plus de deux matchs dans la rencontre ou dans la même discipline
  - détermine l'ordre le plus rationnel, eu égard des souhaits des capitaines, aux temps de repos nécessaires et au temps disponible pour la rencontre. Il n'existe aucun ordre de match pré-établi dans la déclaration de composition des équipes
  - transmet le résultat de ces opérations à la table de marque et aux capitaines.
- \* **10h : Début des premières rencontres**
    - **Pendant les rencontres,**
      - \* En cas de blessure, le juge-arbitre appliquera l'article 13 du règlement des interclubs départementaux « Elite »
    - **Après chaque rencontre,**
      - \* Le juge-arbitre
        - vérifie la feuille de rencontre, la fait signer par les deux capitaines et la contresigne.
    - **Entre le premier et le deuxième tour,**
      - \* Le juge-arbitre
        - vérifie auprès des capitaines d'équipes si des joueurs sont à rajouter ou à retirer pour la deuxième rencontre. Dans ce cas, il prévient les autres capitaines d'équipes.
    - **Avant le deuxième tour,**
      - \* Le juge-arbitre
        - répète la procédure d'avant-rencontre :
          - Les capitaines disposent de 15 mn pour remplir leur composition d'équipe,
          - Remise des compositions d'équipe au juge-arbitre 30 mn avant le début du second tour

### • En fin de journée:

- \* Les organisateurs
  - envoient par courrier électronique à :
    - [interclubs@badminton-isere.org](mailto:interclubs@badminton-isere.org)
    - [viesportive@badminton-isere.org](mailto:viesportive@badminton-isere.org)
  - le fichier BadNet et le rapport du juge-arbitre pour le dimanche 22h dernier délai
  - envoient par courrier électronique ou postal les résultats au secrétariat « vie sportive » du Comité de l'Isère de Badminton : [competitions@badminton-isere.org](mailto:competitions@badminton-isere.org) au plus tard le mardi suivant la compétition. Le dossier se composera des feuilles de présence, de rencontres et de composition d'équipe signées par les capitaines et le juge-arbitre.

### • Rappels importants :

- \* l'organisateur est responsable de l'envoi du dossier de résultats de la compétition.
- \* Les capitaines d'équipes sont **seuls** responsables de la déclaration de leur équipe.
- \* Le règlement annexe des sanctions disciplinaires (cartons et suspension) est applicable aux interclubs départementaux.
- \* L'organisateur doit prévoir une personne **non-compétitrice pour assurer la table de marque** et un repas pour le juge-arbitre.

### Consulter aussi :

- \* **Règlement des interclubs départementaux « Elite »**

Validé le : 1er septembre 2011

contact: [interclubs@badminton-isere.org](mailto:interclubs@badminton-isere.org)  
[competitions@badminton-isere.org](mailto:competitions@badminton-isere.org)